



Envoyé en préfecture le 05/02/2019
Reçu en préfecture le 05/02/2019
Affiché le 05/02/19
ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-26 : PROJET D'UNE MEDIATHEQUE A RANDAN : LANCEMENT DES ETUDES DE FAISABILITES ET CREATION D'UNE COMMISSION POUR LE SUIVI DU PROJET

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Suite à l'inscription du projet d'une médiathèque - MSAP - Tiers lieux à Randan dans le cadre de la stratégie de mandat, Monsieur le Président propose de l'autoriser à lancer une étude de faisabilité et de programmation sur 2 sites identifiés :

- l'ancienne école Saint Louis de Randan,
- l'ancien Foyer rural de Randan.

Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le 05/02/19

ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_26-DE

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à lancer une consultation pour engager les études pré-opérationnelles nécessaires : elles permettront d'examiner l'opportunité du projet, de définir la localisation, la faisabilité technique et économique, ainsi que les conditions de réalisation de l'opération (préprogramme).

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de se faire assister par un Assistant à maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé de créer une commission ad hoc pour définir les besoins et de suivre le projet, composée des élus suivants :

- Claude RAYNAUD, Président
- Stéphane CHABANON, Vice-président en charge de la culture
- Didier CHASSAIN, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse,
- Christian DESSAPTLAROSE, Vice-président en charge des finances,
- Jean-Jacques MATHILLON, Vice-Président en charge de l'urbanisme et Maire de Randan
- Luc CHAPUT

Elle sera également composée des partenaires suivants :

- DRAC,
- Médiathèque Départementale,
- Services du Département du Puy-de-Dôme (Culture, action sociale, référents CTDD, etc.)
- DDT

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Président à consulter pour rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage et lancer les études pré-opérationnelles nécessaires,
- d'inscrire les crédits au budget prévisionnel 2019,
- d'engager toutes les démarches nécessaires,
- de créer ladite commission pour assurer le suivi du projet.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05 février 2019

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

